


Règlement Intérieur Saison 2023-2024



J'adhère à l'USTM selon les statuts et règlements de l'association.

- Reconnais avoir lu et accepté la Charte de l'USTM et m'engage à la respecter pendant la saison.



La charte de l'USTM

Jouer et accompagner pour l'Union St Pierre Toutlemonde Maulévrier.

Que vous soyez, joueur, dirigeant, bénévole, éducateur, nous avons tous pris un engagement, en signant une licence. Pour cette saison, voici *charte Jouer et Accompagner pour l'USTM.*

1) Prendre connaissance des convocations

En cas d'impossibilité de jouer, prévenir le dirigeant de l'équipe concernée, au plus tard le vendredi midi, afin de permettre à un camarade exempt de pouvoir jouer.

En cas d'impossibilité de rouler, contacter un autre parent pour se faire remplacer, et le remplacer le jour voulu. En aucun cas le dirigeant ne doit faire cette démarche.

En cas de permutation entre parents pour les transports, le parent désigné doit avertir le dirigeant.

A savoir : nous calculons le nombre de voitures nécessaires à raison de 3 enfants par voiture pour les catégories de U6 à U11.

2) Lieu de rendez-vous et équipement

Il faut se présenter à l'heure au rendez-vous, prévenir le dirigeant si l'on se rend directement au lieu du match.

Possibilité de venir en tenue mais en aucun cas avec les chaussures de foot aux pieds, toujours en baskets.

Le sac doit être composé d'une tenue de rechange complète, sans oublier une serviette de bain même si l'on ne prend pas de douche.

3) Le rôle des parents accompagnateurs

Accompagner ne consiste pas simplement à faire un aller et retour, vous êtes aussi là pour faire plaisir à votre enfant en le regardant et en l'encourageant. L'ensemble des enfants est autant sous votre responsabilité que celle des dirigeants, avant, entre, et après chaque match.

En aucun cas vous ne devez vous considérer comme un simple chauffeur mais bien comme un accompagnateur ; nous comptons donc sur votre aide.

Pour les plus petits nous vous rappelons que les rehausseurs sont obligatoires et que lors du retour vous devez toujours avertir si vous ne ramenez pas les mêmes enfants qu'à l'aller.

4) Le rôle des dirigeants

Les joueurs sont sous la seule responsabilité des dirigeants dès l'instant où ils entrent dans le vestiaire. Chaque dirigeant est libre d'accepter ou non les parents dans le vestiaire. Le coté footballistique en lui-même, est du seul ressort des dirigeants, que ce soit la composition d'équipe, la tactique ou la discipline sportive ; le but étant suivant les catégories d'apprendre à nos enfants l'esprit d'équipe, le respect de l'adversaire, la tolérance et si possible d'obtenir des résultats.

5) RESPECT

En cas de manque de respects répétés envers ses camarades, les arbitres, les dirigeants, les éducateurs, les adversaires et même les locaux : le club se réserve le droit de sanctionner toute personne ayant ce type de comportement inadmissible !!

Règlement intérieur école de football

Les éducateurs :

- S'engagent à être présents lors des séances pédagogiques
- S'engagent à respecter les horaires et à prévenir les parents en cas d'annulation
- S'engagent à se faire remplacer en cas d'absence
- S'engagent à mettre en place des séances adaptées au public
- S'engagent à mettre en place un cycle pédagogique et éducatif pour la progression des enfants
- S'engagent à respecter les normes et les valeurs du football (référence au district)

Les parents :

- Être ponctuel lors des séances d'entraînement et des matchs.
- S'assurer de la présence de l'éducateur ou dirigeants avant de déposer son enfant
- De participer à la vie du club (tour de voiture, lavage de maillot, présence lors des manifestations du club)
- Soutenir le club dans son dynamisme
- Respecter les choix des dirigeants.

Joueurs :

- Saluer les éducateurs, les dirigeants et les parents
- Arriver 15 minutes avant la séance d'entraînement et à l'heure au départ des rencontres
- Avoir son équipement adapté à l'activité : short, chaussette, protège tibia, maillot, chaussures à crampons moulés, et le nécessaire pour la douche. (= Vêtement adapté pendant l'hiver)
- Avoir un comportement en lien avec la vie en collectivité (politesse)
- Nettoyer les vestiaires quand l'éducateur vous désigne
- Ranger le matériel pédagogique après chaque séance

- Autorise l'USTM à utiliser mon image dans le cadre du football et à des fins de communication. Ou cocher la case (en bas de la page)
- Autorise l'USTM à prendre toutes décisions permettant mon évacuation vers un centre hospitalier en cas d'accident.
- Reconnais avoir été informé(e) que l'assurance « option 2 » souscrite avec ma licence ne couvre pas les remboursements des frais médicaux et la perte des revenus financiers.
- Atteste avoir pris connaissance du non remboursement de la cotisation en cas d'exclusion ou arrêt de l'activité non justifiée. Le remboursement d'une licence ne sera accepté que pour une raison médicale avec justificatif, un montant sera déduit du prix de la licence réglée, frais d'inscription et billets de tombola.
- S'engage à participer aux manifestations organisées par l'USTM.

Informations relatives à la loi informatique et liberté

Les informations que vous nous avez fournies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez faire une demande L'USTM est susceptible de transmettre vos coordonnées à nos partenaires, sponsors, etc. ...

Si vous ne le souhaitez pas cochez cette case